

# Modalités concernant l'enseignement et les évaluations de performance au semestre de printemps 2021 (FS21)

15 janvier 2021

Actualisé le 15 avril 2021 (voir les changements marqués en rouge dans le document).

## **Modalités concernant l'enseignement au FS21**

### **a. Principes de base :**

1. La santé des étudiant·e·s et des enseignant·e·s ne doit pas être mise en danger.
2. La durée normale des études doit continuer à être garantie dans la mesure du possible.
3. L'enseignement en présentiel se déroule dans les conditions autorisées.
4. La situation épidémiologique reste extrêmement fragile.
5. Le règlement COVID-19 2 UniBe sert de base juridique spéciale au cours du FS21.

### **b. Principes de base pour l'enseignement :**

1. Tous les cours peuvent être organisés en présentiel dans la limite du nombre maximal de participant·e·s (50) et des places disponibles (dont un tiers au maximum peut être occupé).
2. Les enseignant·e·s sont autorisés à rester en mode "en ligne seulement" (en concertation avec les facultés, les directions d'études, les responsables d'instituts, etc., selon la structure organisationnelle des programmes d'études).
3. Les étudiant·e·s de première année devraient être priorisé·e·s autant que possible et nécessaire.
4. S'il y a plus de 50 étudiant·e·s inscrits au cours, ou s'il n'y a pas assez de place dans la salle de cours, il faut organiser la présence (avec un système aussi simple que possible), par exemple en divisant les listes d' étudiant·e·s par ordre alphabétique (avec différentes variantes), ou par inscription.
5. Il n'y a pas d'obligation de présence sur place pour les étudiant·e·s pour les cours qui sont nouvellement dispensés avec présence.
6. L'enseignement doit être soit en mode hybride, c'est-à-dire en présence et en ligne, soit en ligne uniquement.
7. Tous les cours qui se déroulent en mode de diffusion en direct (via Zoom, Teams, etc.) doivent au moins être enregistrés sous forme d'enregistrement audio ou dans un contenu équivalent doit être mis à disposition.
8. Quelle que soit la forme (enseignement à distance ou en mode présentiel), tous les cours ont lieu.
9. Les activités présentielles déjà possibles (cours de laboratoire, travaux pratiques, etc.) peuvent bien entendu continuer à se dérouler sous la forme habituelle.
10. Dans les salles de conférence podcast, les cours peuvent également être enregistrés sans public. Si nécessaire, veuillez commander l'enregistrement ici (si ce n'est pas déjà fait) ou vous désabonner (si commandé et plus nécessaire) : [podcast@id.unibe.ch](mailto:podcast@id.unibe.ch).
11. Il n'y aura pas de redistribution des salles de cours, mais les instituts peuvent s'organiser et redistribuer leurs propres salles. Il est important que tous les changements soient communiqués aux étudiants suffisamment en avance.
12. Ces nouvelles formes de cours en présentiel sont autorisées à partir de 26.04. Pour les petits cours, il est déjà possible d'offrir plus de présence à partir de 21.4 (à condition qu'une organisation efficace de la communication soit possible).
13. Les étudiant·e·s doivent être informés par les enseignant·e·s des décisions à temps et en détail, afin que leur planification soit possible.
14. Une obligation générale de porter des masques s'applique sur l'ensemble du campus de l'Université de Berne. Cela s'applique à tout le périmètre de l'institution, c'est-à-dire non seulement aux bâtiments mais aussi aux espaces extérieurs.

15. Les règles usuelles d'hygiène et les mesures de protection doivent être respectées, par exemple se laver ou se désinfecter les mains régulièrement, les salles de cours doivent être aérées régulièrement, etc.
16. La santé des étudiant-e-s et des enseignant-e-s appartenant à un groupe à risque doit être particulièrement protégée.
17. Le premier interlocuteur des enseignant-e-s concernant les questions médicales liées au Covid-19 - en particulier pour traiter les personnes ayant été testées positives - est Benny Wohlfarth, médecin du travail de l'Université de Berne. Il est joignable, du lundi au vendredi, le matin, par téléphone au +41 31 631 42 98 ou +41 75 500 08 98 et par e-mail à [betriebsarzt@unibe.ch](mailto:betriebsarzt@unibe.ch).
18. L'utilisation de l'application SwissCovid est fortement recommandée aux étudiant-e-s et aux enseignant-e-s.

### **c. Durchführung der Leistungskontrollen im FS21**

1. Les examens sont généralement réalisés en ligne.
2. Un nombre très limité d'exceptions justifiées est identifié par les facultés en collaboration avec la direction de l'université.
3. Il est en principe permis d'organiser des examens en présentiel si une salle a déjà été réservée à cet effet, si le nombre d' étudiant-e-s inscrits ne dépasse pas un tiers des places disponibles et si la limite de 50 étudiant-e-s n'est pas dépassée. Pour ces examens prévus en présence il est également obligatoire de préparer un plan B en ligne.
4. Les réservations de salles existantes effectuées au début du semestre pour les examens restent valables. Il n'y a pas de redistribution des salles de cours, mais les instituts sont autorisés à s'organiser et à redistribuer leurs propres salles.
5. Les examens doivent en tout cas avoir lieu, comme d'habitude, aux dates fixées au début du semestre.
6. Les étudiant-e-s doivent être informés le plus tôt possible de la forme exacte que prendront les examens.
7. Pour les examens réalisés à l'aide d'ILIAS, les enseignants doivent remplir le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://ilias.unibe.ch/link/pruefungen>.

### **Informations complémentaires et services de conseil :**

- Pour obtenir les informations et les conseils les plus récents sur la manière de concevoir l'enseignement et les évaluations de performances, veuillez consulter le site web [www.lehre.unibe.ch/coronavirus](http://www.lehre.unibe.ch/coronavirus).
- Pour des conseils en matière de didactique, le département de didactique universitaire & développement de l'enseignement se tient à disposition - avec des heures de consultation en ligne ou via [hd@zuv.unibe.ch](mailto:hd@zuv.unibe.ch).
- Pour toute question concernant ILIAS, les podcasts, l'utilisation vidéo dans l'enseignement et l'e-collaboration, veuillez contacter [info@ilub.unibe.ch](mailto:info@ilub.unibe.ch).